

Les universités en Europe

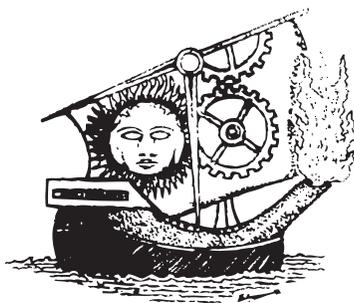
(1450-1814)

I Patrick Ferté – 979-10-231-2238-1



LES UNIVERSITÉS EN EUROPE

1450-1814



Bulletin de l'Association des historiens modernistes
des universités françaises
dirigé par Lucien Bély

DANS LA MÊME COLLECTION

L'Information à l'époque moderne

La Renaissance

*Révoltes et révolutions
en Amérique et en Europe (1773-1802)*

Les Sociétés anglaise, espagnole et française au XVII^e siècle

Les Paysages à l'époque moderne

*Les Affrontements religieux en Europe
1500-1650*

*Turcs et Turqueries
(XVI-XVIII siècles)*

*L'Opinion publique en Europe
1600-1800*

*Les Circulations internationales en Europe
(1680-1780)*

Les universités en Europe

(1450-1814)



Les PUPS, désormais SUP, sont un service général
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2013
© Sorbonne Université Presses, 2022

ISBN : 978-2-84050-897-7
PDF complet – 979-10-231-2232-9

TIRÉS À PART EN PDF :

Préface – 979-10-231-2233-6
I Dominique Julia – 979-10-231-2234-3
I Jacques Verger – 979-10-231-2235-0
I Thierry Amalou – 979-10-231-2236-7
I Boris Noguès – 979-10-231-2237-4
I Patrick Féré – 979-10-231-2238-1
II Willem Frijhoff – 979-10-231-2239-8
II Francesco Beretta – 979-10-231-2240-4
II Jean-Luc Le Cam – 979-10-231-2241-1

Composition : Compo-Méca s.a.r.l. (64990 Mouguerre)
d'après le graphisme de Patrick VAN DIEREN
Adaptation numérique : Emmanuel Mard Dubois/3d2s

SUP

Maison de la Recherche
Sorbonne Université
28, rue Serpente
75006 Paris
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

sup@sorbonne-universite.fr

sup.sorbonne-universite.fr

PREMIÈRE PARTIE

**L'université française :
nouvelles approches**

LES « INTELLECTUELS FRUSTRÉS »
ET LA RÉVOLUTION FRANÇAISE :
UNE THÉORIE RÉVISÉE PAR LES STATISTIQUES
UNIVERSITAIRES

Patrick Ferté
Université de Toulouse-Le Mirail

De 1962 à 1974, par leurs études quantitatives pionnières des effectifs étudiants d'Oxford et de Cambridge, Mark Curtis¹ et Laurence Stone² ont « permis de proposer un modèle d'interprétation clair et convaincant », celui de la « révolution éducative »³. En très bref, la conjoncture étudiante d'Oxbridge se caractériserait par un triplement des effectifs du milieu du xvi^e siècle aux années 1630-1640 ; et cette surproduction de gradués par rapport au marché de l'emploi, laïque ou cléricale, aurait contribué au contexte révolutionnaire anglais, en multipliant les *alienated intellectuals* (M. Curtis), « *dissatisfied* », ou encore « *discontented* », c'est-à-dire les « intellectuels frustrés » : frustrés dans leurs ambitions de carrière, particulièrement entre 1600 et 1640, ceux-ci sont devenus autant de contestataires radicaux d'une société

- 1 Mark H. Curtis, « The Alienated Intellectuals of Early Stuart England », *Past and Present*, n° 23, 1962, p. 25-43.
- 2 Laurence Stone, « The Educational Revolution in England, 1560-1640 », *Past and Present*, n° 28, 1964, p. 41-80. Du même auteur, voir également « The Size and Composition of the Oxford Student Body 1580-1910 », dans Laurence Stone (dir.), *The University in Society*, Princeton, Princeton University Press, 1974, t. I, p. 3-110, et *Les Causes de la Révolution anglaise, 1529-1642* [1972], trad. fr., Paris, Flammarion, 1974, p. 166-167.
- 3 Dominique Julia et Jacques Revel (dir.), *Les Universités européennes du xvi^e au xviii^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1989, t. II, France, p. 354.

saturée, incapable de leur procurer une position en rapport avec leur diplôme. Passé l'orage révolutionnaire consécutif, la conjoncture étudiante anglaise enregistra alors une longue phase de déclin jusqu'à l'étiage du milieu du XVIII^e siècle, avant une faible reprise durant la deuxième moitié du XVIII^e siècle ; l'essor véritable ne prenant vraiment effet qu'au cours du XIX^e siècle. Ce modèle de courbe a paru se retrouver dans les conjonctures espagnoles avec Richard Kagan⁴, dans le monde germanique⁵ et, *grosso modo*, dans les Provinces-Unies⁶.

154

Je ne reviendrai pas longuement sur les démonstrations qui ont prouvé que le modèle proposé par Laurence Stone n'était pas du tout applicable au cas français : on n'y retrouve en effet ni le profil sur la longue durée, ni la « révolution éducative », et bien au contraire, la France se singularise par une croissance continue de ses effectifs étudiants depuis au moins la fin du XVII^e siècle et durant tout le XVIII^e siècle, à rebours donc des universités anglaises alors en déclin⁷.

Cette réfutation a été solidement établie par Dominique Julia et Jacques Revel à partir notamment du cumul des baccalauréats délivrés par onze universités bien documentées pour la période 1679-1789 et représentant près des trois-quarts de l'ensemble supposé des bacheliers français. « La tendance est claire », concluent-ils, et, « une fois de plus, le modèle proposé par L. Stone se trouve infirmé par le cas français »⁸ : après une « croissance modérée de 1710 à 1760 [...], on assiste, dans les

4 Richard L. Kagan, *Students and Society in Early Modern Spain*, Baltimore, The Johns Hopkins University Press, 1974.

5 Willem Frijhoff, « Grandeur des nombres et misères des réalités : la courbe de Franz Eulenburg et le débat sur le nombre d'intellectuels en Allemagne, 1576-1815 », dans Dominique Julia, Jacques Revel et Roger Chartier (dir.), *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle. Histoire sociale des populations étudiantes*, Paris, Éditions de l'EHESS, 1986, t. I, *Bohême, Espagne, États italiens, pays germaniques, Pologne, Provinces-Unies*, p. 23-63 ; du même, « Surplus ou déficit ? Hypothèses sur le nombre réel des étudiants en Allemagne à l'époque moderne (1576-1816) », *Francia*, vol. 7, p. 173-218.

6 Willem Frijhoff, *La Société néerlandaise et ses gradués, 1575-1814*, Maarsen, APA/Amsterdam, Holland University Press, 1981.

7 D. Julia et J. Revel (dir.), *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 353-358 et 373-374.

8 *Ibid.*

trois dernières décennies de l'Ancien Régime, à une très forte poussée des gradués en droit, qui atteignent pour la décennie 1780-1789 près de 9 000 bacheliers ; il s'agit ici de l'indice record de tout le XVIII^e siècle (176 par rapport à 1680-1689 = 100). Si l'on prend les vingt dernières années de l'Ancien Régime, 1770-1789, la progression se situe aux alentours de 25 % par rapport aux années 1750-1769 ». Et de poser cette question justifiée *a priori* : « La fin du XVIII^e siècle voit donc arriver chaque année de deux à trois cents bacheliers supplémentaires par rapport à la première moitié du siècle. C'est sans doute beaucoup plus que le seul marché des carrières juridiques n'en peut absorber : dans cette surproduction de gradués s'enracine probablement cette prolifération de Rousseau des ruisseaux »⁹.

Si Robert Darnton ne lie pas directement, il est vrai, ces « écrivains ratés » à la surchauffe des « usines à parchemin », ce constat chiffré assez net a permis à Roger Chartier de récupérer le concept stonien des « intellectuels frustrés »¹⁰ et de proposer une hypothèse de travail, il est vrai séduisante *a priori* : la surproduction de gradués français ne serait-elle pas un paramètre à intégrer dans « les origines culturelles de la Révolution française », à l'image de l'inflation étudiante anglaise dans les décennies précédant la Révolution de 1640 ?

Questionnement stimulant, formulé ainsi : « Le lien est donc étroit entre la constitution d'une large population d'*alienated intellectuals* (pour reprendre l'expression de M. Curtis¹¹) et la montée d'une idéologie critique contre l'État et l'Église. Le retrouve-t-on en France un siècle et demi plus tard ? Ou, pour le formuler autrement, le royaume connaît-il dans les dernières décennies du XVIII^e siècle une semblable distorsion entre le nombre des étudiants qui prennent des grades dans les universités et celui des emplois qui leur sont accessibles ? » S'appuyant sur l'apparent emballement des effectifs des bacheliers de droit, Roger Chartier a cru pouvoir répondre par l'affirmative : « une conclusion

9 *Ibid.*, p. 374.

10 Roger Chartier, *Les Origines culturelles de la Révolution française*, Paris, Éditions du Seuil, 1990, p. 266.

11 M. Curtis, « The Alienated Intellectuals of Early Stuart England », art. cit., p. 25-43.

ressort avec netteté, à savoir la très forte poussée du nombre des gradués en droit dans les trois dernières décennies de l'Ancien Régime », et cette « croissance spectaculaire qui partout constitue un maximum séculaire » prouverait que « la France du XVIII^e siècle a donc, elle aussi, ses intellectuels aliénés » : « avocats sans causes et écrivains sans position ont organisé leur existence sociale à partir d'une représentation périmée de la valeur des titres universitaires ou de l'évidence du talent. Saturées ou confisquées, les places qu'ils espéraient sont devenues hors de leur portée... Les uns et les autres ont joué un rôle décisif dans le processus révolutionnaire »¹².

156

J'aimerais reprendre aujourd'hui ce que Roger Chartier proposa il y a vingt ans surtout comme une hypothèse de travail, formulée dans un très court chapitre (8 pages sur 300) qui ne recouvrait d'ailleurs aucunement son livre si dense. Il s'agit en effet d'une question cruciale pour les historiens des universités, j'y ai moi-même franchement adhéré tout d'abord, séduit par une première réflexion générale de l'auteur sur « espace social et imaginaire social »¹³ ; mais j'estime aujourd'hui, à la lueur de nouvelles données, que cette question passionnante mérite d'être revisitée et les réponses révisées, ou, tout du moins, relativisées, pour les régions explorées en tout cas.

Roger Chartier avait en effet étayé sa thèse, faute de mieux à l'époque, sur des statistiques sommaires, anonymes et cumulées, bref hétérogènes et donc provisoires. Or on sait les risques de tromper l'œil de tels comptages indifférenciés et juxtaposés. Willem Frijhoff l'a démontré pour le monde étudiant germanique, en rectifiant les courbes d'Eulenburg et en aboutissant à un *trend* exactement inverse des statistiques initiales¹⁴ ! Dominique Julia et Jacques Revel ont également appelé à la plus grande prudence dans de telles extrapolations à partir d'une comparaison interuniversitaire « qui pourrait souvent

12 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, *op. cit.*, p. 266 sq.

13 R. Chartier, « Espace social et imaginaire social. Les intellectuels frustrés au XVIII^e siècle », *Annales ESC*, 1982, p. 389-400.

14 W. Frijhoff, « Grandeur des nombres et misères des réalités », art. cité ; du même auteur, « Surplus ou déficit ? », art. cit.

être illusoire, voire fallacieuse »¹⁵. Moi-même, j'ai pu déceler diverses erreurs méthodologiques dans certains bilans statistiques des universités françaises à l'époque moderne¹⁶. Il s'agit donc d'éviter de se méprendre et de redoubler de circonspection.

Pour ce faire et pour tester plus finement la pertinence de l'hypothèse, je travaillerai à l'aide de nouveaux outils statistiques, me semble-t-il plus performants. J'ai en effet aujourd'hui achevé de répertorier, pour le Midi de la France, des corpus étudiants quasi exhaustifs pour la plupart des diocèses et pour les XVII^e et XVIII^e siècles¹⁷, en refusant de me focaliser sur une seule structure d'accueil (faculté ou université) comme il est d'usage, mais d'envisager tous les tropismes estudiantins simultanés et donc d'embrasser toutes les universités de destination¹⁸. L'avantage qui en résulte est de recenser ainsi la quasi-totalité des étudiants issus d'un secteur géographique donné (diocèse natal en l'occurrence) avant leur dispersion vers différents campus : on peut ainsi confronter la société de départ à l'élite étudiante en partance, scruter les filières choisies, les cursus, les diplômés atteints, le statut clérical ou laïque et l'éventuelle

15 D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 358.

16 Notamment ceux de Richard Kagan. Patrick Ferté, *L'Université de Toulouse aux 17^e et 18^e siècles. Étude quantitative de la population étudiante de ses trois facultés supérieures*, thèse d'histoire, Université de Toulouse-Le Mirail, 1979, 2 vol., t. I, p. 18-19, 71-72 et *passim*.

17 La base de données nominative totalise pour l'instant environ 50 000 étudiants, et sera grossie des étudiants provençaux, puis des Normands saisis aux universités de Caen, de Paris et d'ailleurs. Quatre volumes midi-pyrénéens ont déjà été publiés : Patrick Ferté, *Répertoire des étudiants du Midi de la France (1561-1793). Pour une prosopographie des élites*, Toulouse, Presses de l'université des Sciences sociales de Toulouse, 2002-2011, t. I, *Diocèses d'Albi, Castres, Lavaur, Montauban*, t. II, *Diocèse de Cahors*, t. III, *Diocèse de Rodez*, t. IV, *Diocèses pyrénéens*, t. V, *Bas-Languedoc et Roussillon*. N.B. Les tomes I et II reproduisent l'introduction générale qui explique en détail la méthodologie.

18 Outre le colossal travail de dépouillement qu'il exige, une telle stratégie requiert *a priori* que les campus de destination aient conservé leurs archives sérielles (registres d'immatriculations et/ou de graduations). C'est heureusement le cas pour la plupart des diocèses de l'actuelle région Midi-Pyrénées. Ont été dépouillées les archives des universités (et en l'occurrence des facultés de droit, au XVIII^e siècle au moins) de Toulouse, Cahors, Montpellier, Orange, Valence, Aix-en-Provence, Avignon, Poitiers, Caen et Paris.

pérégrination d'une faculté à l'autre ou d'une université à une autre. On évite ainsi tous les risques, notamment celui des évolutions internes ou des transferts interfacultaires, et de se leurrer dans des comparaisons indues ; de plus, le seul bilan d'une même faculté ou d'une seule université montre ses limites, une fois décomposés les effectifs en différents types de cursus et en statuts, laïque ou cléricale, des étudiants. Par ailleurs, les analyses sociologiques et prosopographiques de certains corpus finement toisés (origine sociale et devenir socioprofessionnel) permettent de mieux appréhender les stratégies individuelles au-delà des faux-semblants.

CHIFFRES ET TROMPE-L'ŒIL

J'aimerais donc démontrer à présent les différences radicales entre les apparences statistiques qui semblent valider la thèse des intellectuels frustrés et de l'*Überfüllung*, et la réalité ainsi rectifiée après maints processus d'essorage qui, finalement, en ruinent presque à chaque fois la pertinence.

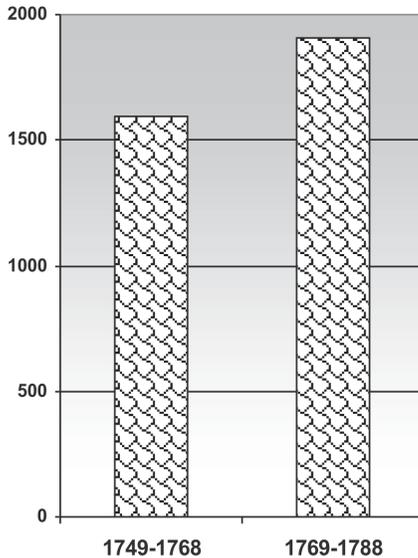
Je prendrai aujourd'hui comme base de travail six diocèses méridionaux contigus totalisant près de 8 200 étudiants de droit en un siècle (1689-1788), les diocèses de Cahors, de Rodez, de Montauban, de Toulouse, de Comminges et de Tarbes, soit une large bande de territoire courant de Haute Guyenne (Quercy et Rouergue) aux Pyrénées (Bigorre et Comminges) en passant par la métropole toulousaine, ville universitaire et parlementaire ; ce territoire est suffisamment diversifié, regroupant de grands diocèses ruraux, des vallées urbanisées (Olt) ou montagnardes, un terroir huguenot « nouveau converti » (Montauban) et une grande capitale provinciale. Du point de vue du marché de l'emploi juridique, il regroupe un parlement, une table de marbre et des maîtrises des eaux et forêts, quantité de bureaux d'élection et de présidiaux, une cour des aides (Montauban), et une foule de justices royales ou seigneuriales.

J'aimerais donc maintenant attirer l'attention sur plusieurs caractéristiques de la conjoncture juridique et souligner les nombreux pièges où le statisticien peut se méprendre en en restant à des conjonctures globales et aveugles (c'est-à-dire anonymes) faculté par faculté. À la

lueur de ces nouvelles statistiques affinées de critères qualitatifs, les enseignements à en tirer sont radicalement différents, et la théorie se réduit à une vue de l'esprit.

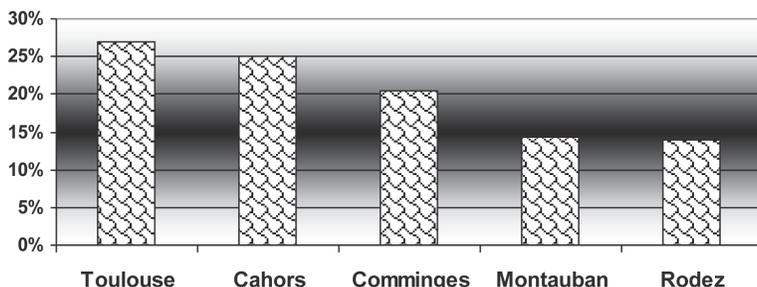
Ainsi, la conjoncture diocésaine confirme *a priori* la « forte poussée » de juristes en faculté dans les vingt dernières années de l'Ancien Régime (graphique 1) : la ruée est de près de 20 % d'une période à l'autre ; et il ne s'agit pas de l'effet d'un diocèse prépondérant, mais de 5 sur 6¹⁹ (graphique 2). Cela tendrait donc bien à confirmer la surproduction alléguée.

Graphique 1. Total des étudiants en droit (gradués ou non) des 6 diocèses midi-pyrénéens



19 Tarbes reste apparemment à un pallier, peut-être du fait d'un tropisme vers la nouvelle petite faculté voisine de Pau créée en 1722 pour les Béarnais et dont les archives manquent. Voir Jérôme Slonina, « L'université de Pau et sa faculté de droit sous l'Ancien Régime (1722-1792) », *Annales du Midi*, t. 121, n° 268, « Universités du Midi de la France à l'époque moderne », dir. P. Ferté, p. 479-501. C'est le seul des six diocèses choisis ici dont le corpus étudiant pourrait pâtir de cette lacune documentaire. Le niveau quantitatif des effectifs tarbais est cependant infime.

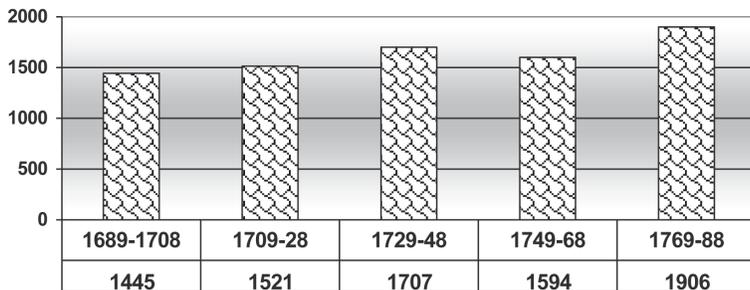
**Graphique 2. Croissance des effectifs juridiques en faculté (gradués ou non)
de 1749-1768 à 1769-1788**



160

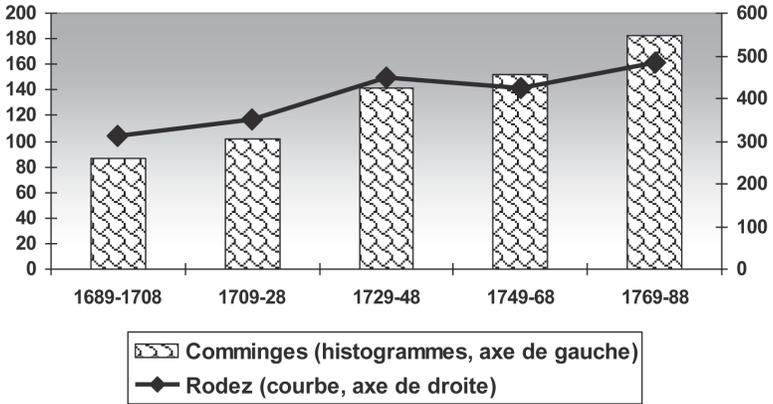
Mais d'abord, il convient de jeter un regard sur le demi-siècle précédent (graphique 3). Le résultat est beaucoup moins spectaculaire puisque, par rapport à la période 1729-1748, pour l'ensemble des 6 diocèses, la hausse n'est plus que de 11,7 %.

**Graphique 3. Évolution des effectifs étudiants juristes (gradués ou non)
pour les 6 diocèses cumulés durant un siècle**

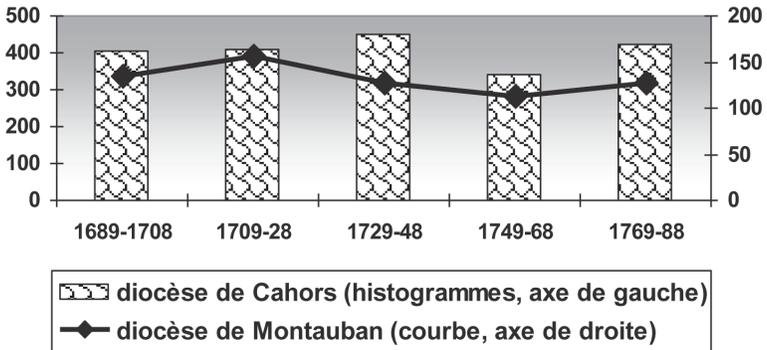


Sur l'ensemble du siècle, si certains enregistrent bien une croissance soutenue (Comminges ou Rodez, voir graphiques), pour d'autres, c'est une baisse sensible (Montauban), ou au mieux une stagnation : Cahors reste au même niveau durant tout le siècle, malgré un repli après la suppression de son université (1751), rapidement récupéré (graphique 5) ; et les effectifs toulousains (graphique 6) stagnent pareillement tout au long du XVIII^e siècle, avant la seule poussée du siècle, celle qui peut faire croire à une explosion quantitative et alimenter la thèse des intellectuels frustrés. En tout cas, le taux de croissance annuelle sur tout le siècle est beaucoup plus modéré.

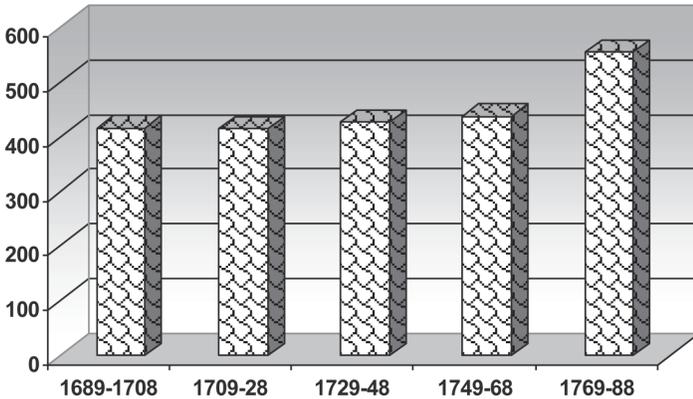
Graphique 4. Hausse des effectifs de droit de Rouergue et de Comminges au XVIII^e siècle



Graphique 5. Effectifs de droit du haut et du bas Quercy

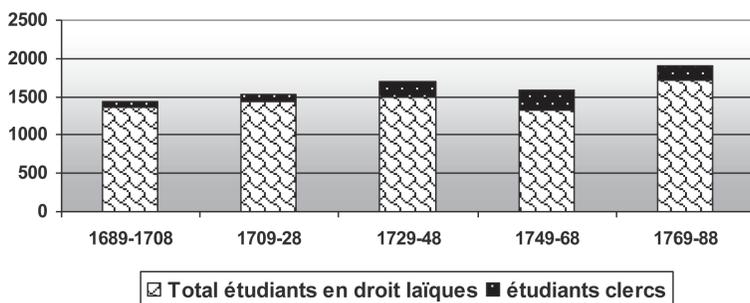


Graphique 6. Total des étudiants en droit natifs de Toulouse



Toutefois, un deuxième argument invite à écramer les histogrammes pour juger de l'éventuelle « frustration » des étudiants de droit. Parmi ceux-ci, beaucoup sont des clercs ou des prêtres, qui se déportent de la faculté de théologie et des arts ; et ils sont de plus en plus nombreux au long du siècle : je reviendrai évidemment sur ce phénomène occulté par des comptages indifférenciés. Il faut en tout cas évacuer ces effectifs cléricaux parce qu'ils se sauraient aucunement être « frustrés » par la saturation du marché de l'emploi juridique (voir graphique 7).

Graphique 7. Part (minimale) des clercs et prêtres dans les facultés de droit
(6 diocèses cumulés)

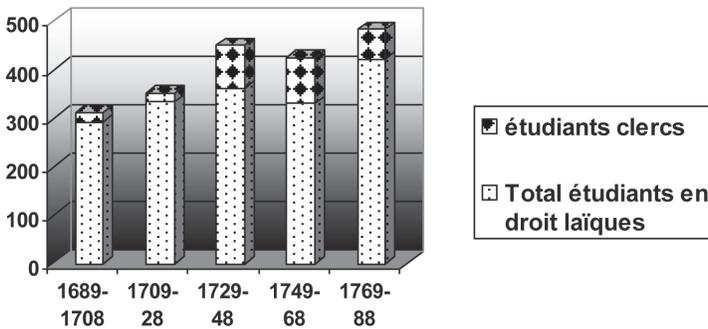


Pour les six diocèses cumulés, les étudiants clercs représentaient 5,2 % à la fin du xvii^e siècle (1689-1708), et pour les deux dernières périodes de vingt ans de l'Ancien Régime, ils formaient respectivement 16,7 % puis 10 % des étudiants inscrits en faculté de droit. Soulignons que cette part est un minimum parce que la prosopographie a montré qu'un certain nombre de jeunes gens font un tour en faculté de droit avant d'entamer leurs ordinations : ceux-ci sont donc classés comme « étudiants laïques » malgré un devenir ecclésiastique et ils alourdissent hélas la part des juristes laïques dont nous sondons l'éventuelle frustration.

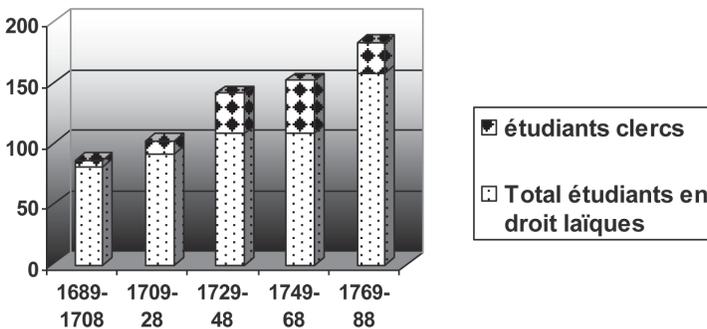
Certains diocèses voient leur contingent juridique particulièrement envahi par les prêtres : ainsi du Rouergue et du Comminges, les deux

« zouaves pontificaux du Midi occitan »²⁰, pour reprendre l'expression imagée d'Emmanuel Le Roy Ladurie, fortement prouvée par mes statistiques étudiantes (graphiques 8 et 9) : les apprentis juristes du Rouergue se destinent à la prêtrise de 19 à plus de 22 % de 1729 à 1768, et encore 12,6 % avant la Révolution ; pour le Comminges, les taux sont encore plus élevés, de 23 à plus de 28 % (1729-1768), et près de 14 % à la veille de la Révolution ; encore ai-je dit que c'étaient des scores probablement sous-estimés !

Graphique 8. Part des clercs au sein des étudiants de droit rouergats au XVIII^e siècle



Graphique 9. Part des clercs au sein des étudiants de droit commingeois au XVIII^e siècle



²⁰ Emmanuel Le Roy Ladurie, « Du bon usage du Rouergue », préface à Bernard Dufour, *La Pierre et le Seigle*, Paris, Éditions du Seuil, 1977, p. 23, et *Le Territoire de l'historien*, Paris, Gallimard, 1978, p. 311-332.

Bref, il faut amoindrir en conséquence le profil de la courbe des étudiants de droit, et le marché de l'emploi juridique s'en trouve d'autant désencombré.

Mais ne nous arrêtons pas là. Parmi ces effectifs juridiques, même laïcisés comme il se doit, il faudrait encore élaguer tous ceux qui vinrent s'immatriculer sans suite et disparurent sans prendre aucune graduation ni ici ni ailleurs²¹, et ils sont fort nombreux, et de plus en plus au cours du siècle : durant tout le XVIII^e siècle, et pour les six diocèses considérés cumulés, le taux oscille entre 16 et 20 % des effectifs laïques, pour culminer dans la dernière période à plus de 28 %.

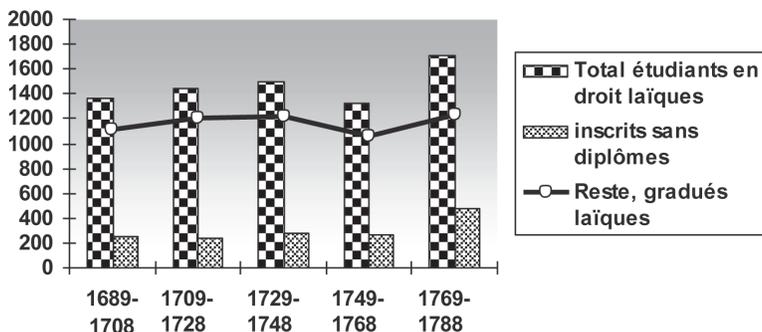
164

Par conséquent, de nouveau écrémée, la courbe des effectifs juristes gradués change totalement d'aspect (graphique 10) et révèle une stagnation sur tout le siècle, avec un repli durant 1749-1768 : durant la dernière séquence de l'Ancien Régime, celle de la prétendue explosion des effectifs, le nombre est péniblement revenu quasiment au niveau de la fin du règne de Louis XIV. Qu'on n'imagine pas que cette dernière cohorte (1769-1788) a été faussée ou amoindrie par la coupure en 1788 : a en effet été inclus tout étudiant qui aurait pris ne serait-ce qu'une inscription de droit, voire un diplôme (baccalauréat ou maîtrise) durant l'année universitaire 1788-1789, même s'il a couronné son cursus hors séquence durant la Révolution.

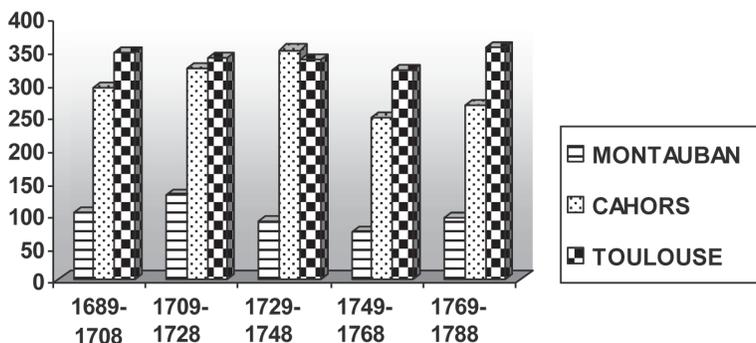
Le cas des natifs de la grande métropole juridique, Toulouse, est à cet égard exemplaire : le niveau des gradués s'est maintenu autour de 340 tout au long du XVIII^e siècle et, à la veille de la Révolution, il est pratiquement au même niveau qu'un siècle avant (graphique 11).

21 Je rappelle que, pour les diocèses analysés ici, le risque est minime (sauf pour le diocèse de Tarbes aux effectifs réduits) que ces étudiants soient allés prendre leurs grades sur des campus n'ayant pas conservé leurs archives : la plupart des facultés du Midi, y compris les « facultés de complaisance » (Avignon, Orange, Valence...) ont été scrutées ; et nombre de ces étudiants non gradués ont été retrouvés beaucoup plus tard sans qu'on les voit alléguer d'aucun diplôme.

Graphique 10. Part des étudiants de droit sans aucune graduation
(6 diocèses cumulés)



Graphique 11. Évolution des gradués de droit laïques de Quercy et de Toulouse



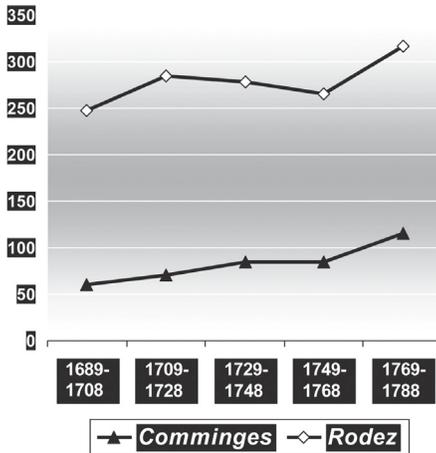
Les Quercynois (graphique 11) ont été manifestement décimés par la suppression de l'université de Cahors en 1751²² (c'était un des souhaits des Lumières et de La Chalotais) et, si j'ai pu dire précédemment que le niveau global des effectifs juridiques (tous profils confondus) avait été vite récupéré, la persistance jusqu'au grade s'est, elle, volatilisée : la cohorte diplômée s'est en effet écroulée de 24,3 %. Les voisins montalbanais ont pareillement pâti de cette suppression, mais ceux-ci avaient déjà déserté les campus depuis longtemps. La hausse apparente

22 P. Ferté, *L'Université de Cahors au XVIII^e siècle (1700-1751). Le coma universitaire au siècle des Lumières*, Toulouse, Fournié, 1975.

des gradués de droit de 32 % de 1749-1768 à 1769-1788 ne saurait faire illusion : on est désormais largement au-dessous (- 26 %) du niveau de 1709-1728.

Rouergue et Comminges peuvent abonder dans le sens d'une explosion du nombre des gradués de droit laïques durant les vingt ans qui précèdent la Révolution (graphique 12) : les natifs du diocèse de Rodez croissent en effet de 19,6 % par rapport à la séquence précédente, et ceux de Comminges de plus de 35 %.

Graphique 12. Évolution du nombre des gradués de droit laïques de Comminges et du Rouergue



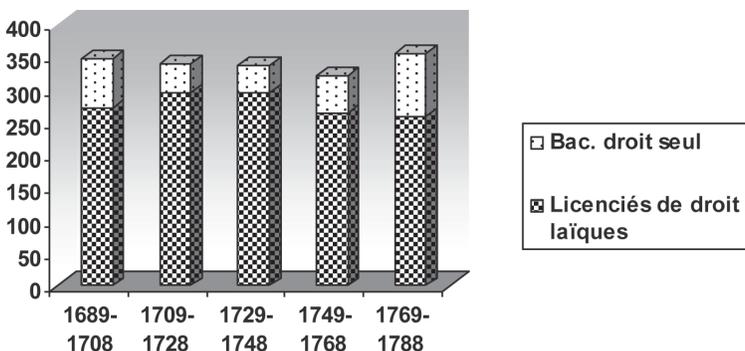
Ces deux cas paraissent bien renvoyer à la thèse de Roger Chartier qui soulignait « les déséquilibres instaurés par la croissance du nombre des bacheliers », évalués (sans tri qualitatif) à environ un tiers de la période 1710-1750 à la décennie 1780²³ ; et de citer plusieurs exemples régionaux, Toulouse notamment, comme je l'ai moi-même tout d'abord suggéré dans ma thèse en 1979 sur la foi d'effectifs par faculté.

Toutefois je crois devoir en appeler ici à un nouvel écrémage des effectifs juridiques. On sait en effet que le baccalauréat compte pour

23 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, op. cit., p. 268-269.

bien peu, sinon rien, sur le marché de l'emploi juridique au XVIII^e siècle. Depuis Louis XIII, la licence est devenue incontournable pour un office de judicature moyen ou supérieur, ou pour être avocat au parlement (1625). Par conséquent, extrapoler un engorgement du barreau ou des postulants au monde des offices à partir de la multiplication des bacheliers en droit serait se méprendre. Il faut donc élaguer une fois de plus les étudiants qui se contenteront d'un baccalauréat (de quasiment aucune utilité professionnelle), et ne garder que les licenciés laïques (voir par exemple le cas toulousain, graphique 13).

Graphique 13. Bacheliers et licenciés de droit laïques (diocèse de Toulouse)

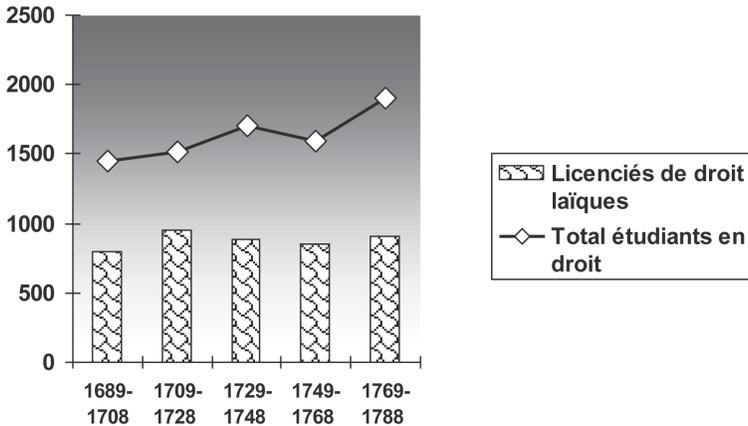


Ainsi raisonnera-t-on sur un corpus pertinent, en phase du moins avec la problématique de départ, celle des juristes « intellectuels frustrés » à la veille de la Révolution française.

Que résulte-t-il pour nos différents contingents diocésains de ce troisième et dernier essorage ?

Reprenons d'abord l'ensemble des six diocèses (graphique 14) : sur près de 8 200 étudiants de droit qu'une statistique aveugle aurait pris en compte, nous n'en retiendrons plus que 4 386, soit moins de 54 % ! Et dès lors, sur un siècle, on observe une courbe fort différente du profil obtenu sans sélection et maintenue entre 800 et 950, soit à une moyenne annuelle de 30 à 47. On enregistre même un *decrecendo* marqué durant quarante ans (1729-1768) ; et bien loin d'un prétendu *culmen* à la fin de l'Ancien Régime, on est alors sensiblement au-dessous du niveau de la Régence.

Graphique 14. Évolution comparée des effectifs de droit non triés (ca 8200 étudiants) et des seuls licenciés laïques (6 diocèses cumulés)



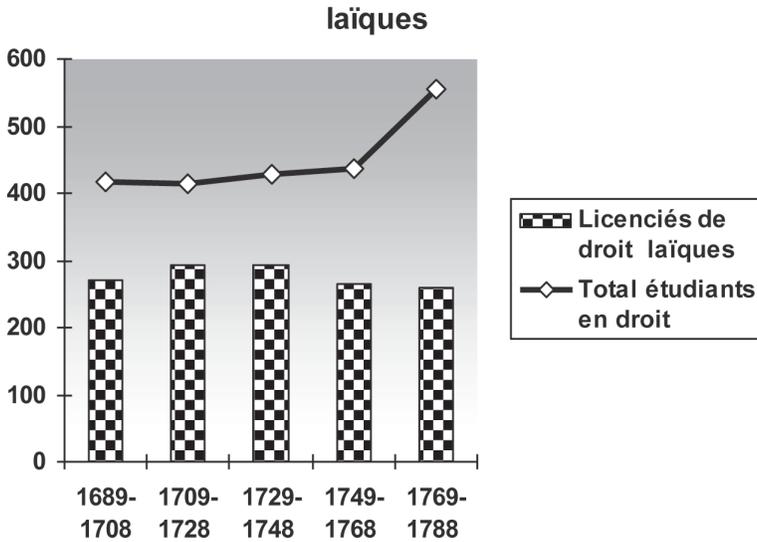
168

Même contradiction, encore plus accentuée, entre la courbe non triée des juristes toulousains et celle des seuls licenciés de droit laïques, dont le nombre, à la veille de 1789, régresse depuis quarante ans (graphique 14).

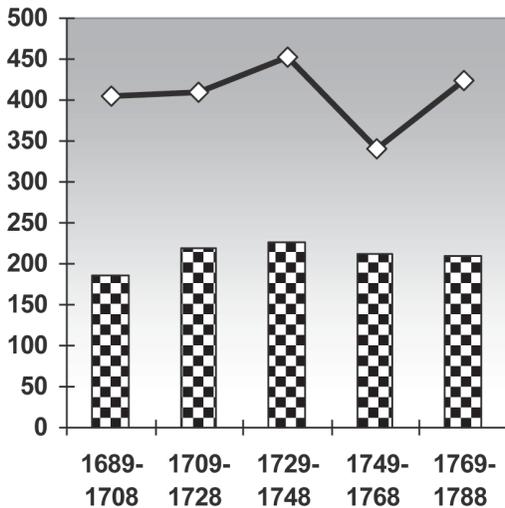
Les Quercynois ne manifestent pas davantage d'assaut de la licence. Ceux du diocèse de Cahors (graphique 15) progressent évidemment du temps de leur université ; mais après sa fermeture (1751), il est déjà surprenant que le nombre de licenciés n'ait qu'à peine fléchi. Quant aux natifs du diocèse de Montauban, la désaffection pour le temple de Thémis semble ancienne, massive et atypique dans notre ensemble, et il y aura lieu d'en analyser les raisons (forte population ex-calviniste, dynamisme économique de Montauban, poursuite d'une éducation huguenote hors royaume ?).

Terminons ce tour d'horizon par les deux diocèses dont le cumul bacheliers et licenciés culminait à la veille de 1789 et pouvaient étayer la thèse de la surproduction de diplômés : le corpus étudiant de Rouergue (graphique 16), marqué par l'envolée (+ 35 %) de ses effectifs juridiques non triés, est ramené à un niveau de licences *in utroque* raisonnable : le niveau prérévolutionnaire n'est finalement que celui atteint sous la Régence et qui est resté *grosso modo* le sien tout au long du siècle.

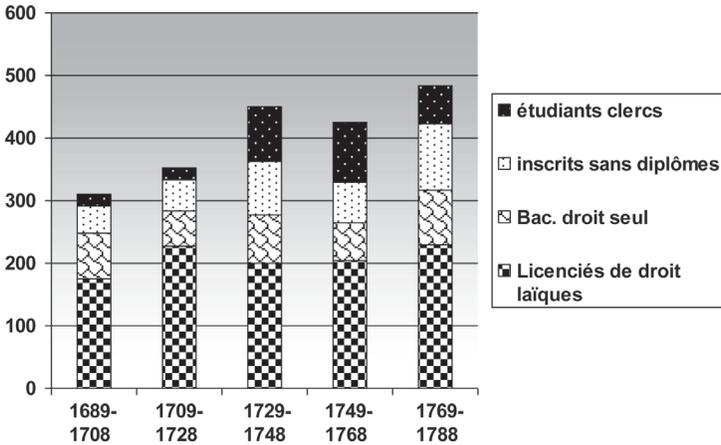
Graphique 15a. Évolution comparée des effectifs de droit non triés natifs du diocèse de Toulouse et des seuls juristes licenciés laïques



Graphique 15b. Évolution comparée des effectifs de droit non triés du diocèse de Cahors et des seuls licenciés de droit laïques



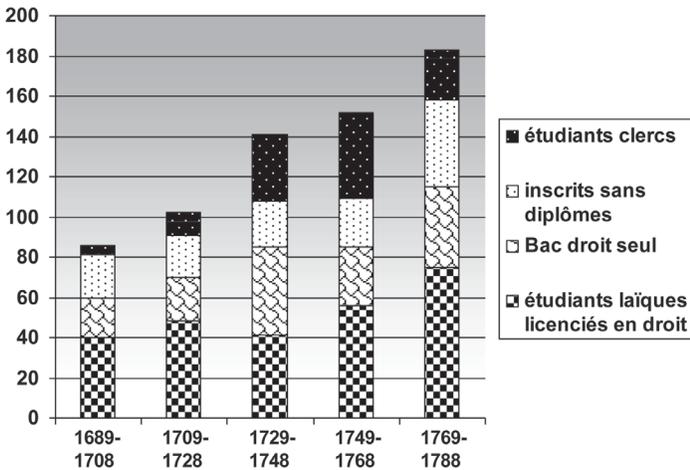
Graphique 16. Décomposition des effectifs de droit
et évolution des juristes licenciés laïques (natifs du diocèse de Rodez)



170

Qu'en est-il du petit diocèse de Comminges (graphique 17), si friand de diplômes lui aussi ? Lui seul finalement (mais à son petit niveau) confirme par la courbe de ses licenciés en droit laïques, la ruée observée grâce aux effectifs indifférenciés...

Graphique 17. Décomposition des effectifs de droit
et évolution des juristes licenciés laïques (natifs du diocèse de Comminges)



Un autre argument doit être médité avant d'imaginer un engorgement des carrières juridiques du fait de l'accumulation d'année en année de jeunes gradués de droit. Il faut en effet se garder d'un présupposé trop contemporain qui voit *a priori* dans l'obtention du diplôme une ambition professionnelle : un tel anachronisme fait fi des mentalités.

Durant le demi-siècle des Lumières, par exemple, 11 licenciés par an rentrent dans leur Rouergue natal : même s'il ne s'agit que d'une hausse ramenée à un ordre plus modéré (15,6 % d'une demi-siècle à l'autre), voilà donc un gros millier de juristes. N'était-ce pas trop pour le marché de l'emploi et des positions en Rouergue ? Et la hausse est plus sensible encore en Comminges !

C'était trop sans aucun doute si tous s'engouffraient réellement dans la carrière ; d'autant plus que le marché des offices, examiné en détail par ailleurs, y était étroit et plutôt figé dans des dynasties locales²⁴.

Les Rouergats ne sont guère réputés pour être naïfs et n'auraient pas investi dans le diplôme si celui-ci était couru en pure perte, ou presque. D'ailleurs, la désinvolture de leurs cursus (je n'ose utiliser le mot « études »), retrouvée dans ceux de tous les diocèses analysés, le montre amplement : de 27 à 30 % des inscrits laïques de Rouergue (30 % dans le haut-Quercy²⁵) désertent la faculté de droit sans le moindre diplôme, signe de motivation bien peu professionnelle, beaucoup plus que d'impécuniosité ou de découragement devant le *Digeste* et les *Institutes*. La teinture de droit que le béjaune vient chercher sans conviction, en même temps que le sevrage familial et son initiation à la sociabilité, suffit apparemment à la plupart.

Vu l'indulgence notoire des docteurs régents, qui graduent tout au long du siècle de 99 à 100 % des candidats²⁶, il serait en tout cas malvenu de compter les abandons d'études juridiques sans diplôme comme des

²⁴ P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. III.

²⁵ *Ibid.*, t. II.

²⁶ P. Ferté, « Docimologie et molinologie : laxisme universitaire et scrutins d'examens à la faculté de droit de Toulouse (1679-1789) », dans Marie-Odile Munier (dir.), *De l'Antiquité à nos jours. Histoire et méthodes de l'enseignement*, Albi, Centre universitaire Jean-François Champollion, 2007, p. 87-101.

échecs ou des dérobade devant une épreuve exigeante. Si l'on ajoute 27 % d'étudiants de droit rouergats qui se sont contentés d'un « bac » *in utroque* sans utilité professionnelle, je compte 45 % des juristes qui avouent l'absence d'ambition juridique et dont les motivations sont plus d'ordre socioculturel que socioprofessionnel.

Qu'en est-il des licenciés, finalement la seule cohorte qui devrait nous intéresser ? Désinvolture encore !

Durant le demi-siècle des Lumières, ceux qui ont persisté jusqu'à la licence (44 %) ont pris ce diplôme par bénéfice d'âge, c'est-à-dire en six mois seulement au lieu des deux ans et demi réglementaires depuis 1679²⁷.

Comme on voit, le terme *étudiant* est souvent à relativiser.

172

Parmi le triple rôle de l'université, reproduction des élites, ascension de certaines catégories (notaires, avocats, chirurgiens, marchands), enfin *habitus* socioculturel, je crois que ce dernier est devenu prégnant au XVIII^e siècle. La croissance de la part des villages et hameaux dans les effectifs étudiants abonde dans le sens de la démonstration (graphique 18)²⁸ : les étudiants fils de « bourgeois » et autres pseudo-« avocats » ruraux sont, en fait, de futurs rentiers qui souhaitent orner leur patrimoine foncier d'un titre universitaire, sans vraiment exercer.

Un élément contribue à minorer en Rouergue le rôle des diplômes de droit dans le mécanisme d'ascension sociale, alors qu'ailleurs ceux-ci autorisent certaines familles enrichies à accéder aux offices anoblissants : le Rouergue est un pays de taille réelle. Voilà qui justifie une course à la terre noble plus qu'aux grades juridiques, d'autant que la fiscalité y était écrasante selon maints observateurs. L'opération est doublement bénéficiaire, dans la mesure où la terre, même pauvre (moins, bien sûr, si elle est *fromentale*²⁹) est à la fois source d'enrichissement – bien davantage

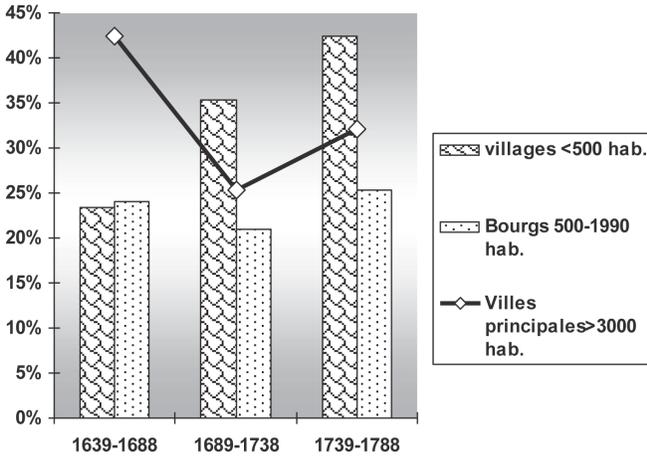
27 *Ibid.* et P. Ferté, *Répertoire des étudiants, op. cit.*, t. I à IV, *passim*.

28 P. Ferté, *Répertoire des étudiants, op. cit.*, t. III, p. 58-64 (« Étudiants des villes, étudiants des champs ») ; « La population étudiante en Rouergue au XVIII^e siècle », dans D. Julia et J. Revel, *Histoire sociale des populations étudiantes, op. cit.*, t. II, p. 542-566 ; voir encore P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé sous l'Ancien régime : prosopographie d'un corpus étudiant », *Études aveyronnaises. Recueil des travaux de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, 2007, p. 7-26.

29 C'est-à-dire calcaire et productrice de froment par opposition aux *ségalas* plus ingrats.

que les offices, notoirement peu rémunérateurs –, fût-ce par le biais de ce qu'on appellerait aujourd'hui la défiscalisation, et source possible d'anoblissement. En 1785, les quatre cinquièmes des fiefs nobles du Rouergue méridional appartiennent à des bourgeois³⁰ et, à l'échelle du Rouergue entier, H. Guilhamon leur en attribue « plus de la moitié »³¹.

Graphique 18. Provenance des étudiants de droit laïques du Rouergue selon la taille du chef-lieu paroissial natal



Par conséquent, l'office ou le titre d'avocat ne reste que l'ornement d'un patrimoine foncier qui demeure la source prépondérante des revenus. Est-ce à dire pour autant que le titre d'avocat ou de gradué en droit est mésestimé ? Bien au contraire : on en est fort friand à la campagne.

Cette société rouergate, civilisation des apparences comme ses voisines, est en effet rigidement attachée à sa hiérarchie sociale et à ses signes distinctifs méticuleusement scrutés dans la vie quotidienne au nom de la notoire « cascade de mépris ». Le coq de village n'allait-il pas jusqu'à

30 H. Enjalbert, *Histoire du Rouergue, op. cit.*, p. 244.

31 H. Guilhamon, « Notes sur la noblesse du Rouergue à la veille de la Révolution », *Journal de l'Aveyron*, 34, 25 août 1918.

« teindre son chapeau en noir pour se démarquer des gens de peu »³² ? On est aussi fort à cheval sur la titulature³³. Le titre ou l'office tire toute son efficace distinctive, à tort ou à raison, du monde des représentations : il en impose... à ceux qui ne l'ont pas du moins ! Les registres paroissiaux témoignent abondamment de ce prestige du titre universitaire, vivace en campagne ou en montagne : lors d'un baptême ou d'un mariage, les rentiers passés naguère par la faculté – même en météores –, ne peuvent s'empêcher de claironner leur titre de « bachelier », de « licencié » et/ou d'avocat en parlement. Ornement social plus que source de revenu, il ressortit à « la montre » et la plupart des bourgeois de campagne croient ainsi pouvoir se glorifier d'arborer un titre d'« avocat en Parlement », plus pour « enrober » *ad litteram* leur notabilité que pour plaider réellement : exploitant leurs terres et accessoirement l'humeur procédurière de leurs voisins, forts de leur teinture –fût-elle homéopathique– de droit, ils arrondissent surtout leurs revenus agricoles, tout en renforçant, par le prestige de l'écrit et de la loi, leur position de notables indispensables au village. C'est souvent ainsi en Rouergue, en Quercy, comme cela paraît l'être en Comminges³⁴ à partir de l'étude d'un corpus d'étudiants citadins (de Saint-Gaudens, Montréjeau, Aurignac, Saint-Bertrand, Saint-Béat, Saint-Martory et Valentine³⁵).

Le passage en faculté est donc devenu le signe de la fortune, non pas sa cause ni son moyen, et l'université n'intervient pour marchands et

32 A.-A. Monteil, *Description du département de l'Aveyron*, Paris, Fuchs, an X, t. II, p. 82 : « Dans le département, tous ceux qui jouissent d'une certaine fortune sont appelés chapeaux noirs ».

33 Un curé de Goutrens proposait une intéressante classification autochtone de la société de sa paroisse du Ségala de l'Alzou (900 habitants) comme suit : « Je n'ai pour ainsi dire aucun chapeau noir, pas un qu'on puisse qualifier de bon paysan, tout au plus quelques-uns qu'on peut appeler menesteyral passables et tout le reste de misérables... ».

34 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. II et III ; P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.*

35 Magali Ferran, *Université et société urbaine de Comminges, fin XVII^e-fin XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire, dir. P. Ferté, Université de Toulouse-Le Mirail, 2000. Le mérite principal de cet essai est l'identification socioprofessionnelle des parents de 200 étudiants commingeois, mais les chiffres (mis à jour depuis) et donc leurs commentaires ne sont plus, aujourd'hui, pertinents.

« bourgeois » qu'au terme d'une ascension patrimoniale, et comme élément d'une stratégie sociale, non d'une stratégie financière : sorte de « savonnette à vilain » intellectuelle, elle sanctionne la réussite dans les affaires, revalorise socialement les activités familiales ; en aucun cas, elle ne les explique.

Amans-Alexis Monteil évoque, dans ses mémoires, la vie d'un de ces soi-disant juristes rouergats qui battent la campagne, moins pour trouver des clients que pour surveiller leurs emblavures, vignes, accroîts et pâtis : « Il fut toute sa vie avocat, officier de justice, agriculteur. Encore il me semble le voir partir pour sa ferme avec son habit gris, sa veste écarlate galonnée d'or, son couteau de chasse à la ceinture »³⁶.

Bref l'apprentissage du droit est devenu, pour beaucoup, un signe extérieur de richesse et l'adjonction de quelque office, ou l'appellation, même vide de sens, d'« avocat en Parlement » que proclame bien haut le moindre bourgeois *licencié* qui ne plaidera jamais de sa vie, et s'en trouve fort bien, se traduit par une véritable promotion dans la terminologie quotidienne et dans le microcosme villageois. La faculté de droit procure ainsi à la plupart un gain social symbolique plus que financier, comme l'écrit Dominique Julia, « une certification sociale à valeur générale »³⁷.

C'est sans doute pourquoi, malgré la dérisoire valeur marchande du grade, le Rouergue, de même que le Quercy, a été un client assidu des universités : ce n'est pas autrement qu'il faut interpréter l'apparent gonflement du tableau des avocats de Toulouse (215 avocats au Parlement à la fin de l'Ancien Régime contre 87 en 1740) et, « la multiplication des avocats sans causes qui ne plaident jamais : ils sont 160 sur les 300 inscrits au barreau entre 1760 et 1790 »³⁸.

Il ne faut donc pas exagérer et extrapoler, comme le faisait tendancieusement La Chalotais, en noircissant le tableau afin d'enrayer la démocratisation (partielle mais réelle) du recrutement étudiant :

³⁶ A.-A. Monteil, *Mes Ephémérides*, op. cit. p. 2.

³⁷ D. Julia et J. Revel, *Les Universités européennes du XVI^e au XVIII^e siècle*, op. cit., t. II, p. 279.

³⁸ R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, op. cit., p. 269-270, d'après Lenard R. Berlanstein, *The Barristers of Toulouse in the Eighteenth-Century (1740-1793)*, Baltimore, The John Hopkins university Press, 1975.

« Il n'y a jamais eu tant d'étudiants [...] C'est la cause qu'il y a tant de chicane et de procès, si peu de personnes et si peu d'argent dans le commerce, si peu qui portent les armes et si peu qui labourent la terre, parce que dans les provinces, et particulièrement dans le Rouergue et le Quercy, dès qu'un paysan a plus de biens qu'il ne lui en faut pour vivre, il fait étudier ses enfants »³⁹. Discours idéologique fallacieux.

Cette ruée vers la faculté de droit ne savait guère l'économie, que ce fût l'agriculture ou le commerce : aucun de ces *pseudo* robins ne s'en détournait vraiment. J'en ai donné maints exemples biographiques pour le Quercy⁴⁰ ou le Rouergue⁴¹ : c'est à tort que les Lumières s'alarmaient contre la subversion socio-économique *via* l'université, et prêchaient un malthusianisme éducatif qui nous montre ces précurseurs des droits de l'homme fâcheusement à contre-emploi !

De même, nos contemporains se sont parfois mépris sur l'état d'esprit de tous ces juristes ruraux. Sachant comment les grades ont été cavalièrement obtenus au terme de cursus accélérés et sans aucun mérite, comment tomber dans le *pathos* et imaginer que « ces avocats sans causes [...] ont organisé leur existence sociale à partir d'une représentation périmée de la valeur des titres universitaires ou de l'évidence du talent »⁴² ? Je me permets de douter que leur « conscience meurtrie d'un destin malheureux » les aurait conduits à jouer un « rôle décisif dans le processus révolutionnaire » et à œuvrer, ou du moins « aisément accepter [...] l'effondrement d'un ordre si contraire à la récompense des mérites et des talents »⁴³ : pas plus que l'opinion publique générale, des étudiants ayant si peu étudié et si peu mérité ne s'illusionnaient guère *a priori* sur le caractère probatoire de leur diplôme et ne devaient pas en tirer grande « frustration » : aimant la « robe » pour elle-même, il la préférerait cent fois aux « effets de manche ». Loin du prétoire, la mercuriale et leurs métayers accaparaient tout leur esprit... et La Chalotais pouvait dormir tranquille.

39 Louis-René de Caradec de La Chalotais, *Essai d'éducation nationale*, s.l., 1763, p. 23.

40 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. II, p. 72-79.

41 *Ibid.*, t. III.

42 R. Chartier, *Les Origines culturelles...*, op. cit., p. 272.

43 *Ibid.*

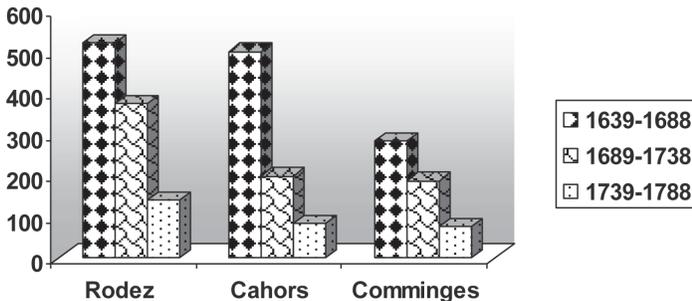
LES INTELLECTUELS FRUSTRÉS NE SONT PAS CEUX QUE L'ON CROIT : LES PRÊTRES GRADUÉS

Est-ce donc à dire qu'il n'y a pas de surproduction de gradués à la fin du XVIII^e siècle et donc pas d'« intellectuels frustrés » ? Je pense que les intellectuels frustrés ne sont pas ceux que l'on croit. J'aimerais donc, pour terminer, orienter l'analyse vers une autre catégorie d'étudiants qui me semblent constituer à meilleur droit les véritables « intellectuels frustrés » de la fin de l'Ancien Régime : je veux parler des prêtres gradués.

Selon l'hypothèse de travail proposée naguère par Roger Chartier, au contraire des étudiants de droit pléthoriques et, dit-on, aigris, « la conjoncture théologique présente un mouvement inverse, marqué par un retournement à la baisse au cours du XVIII^e siècle », à l'instar d'un mouvement général qui « affaiblit le recrutement cléricale et ouvre les carrières ecclésiastiques à de nouveaux venus »⁴⁴. Bref, la fameuse « disette de prêtres » au siècle des Lumières permettrait enfin le plein emploi pour les ordinands, *a fortiori* pour les gradués. Préparant un travail plus approfondi sur ce sujet, je ne livrerai ici que quelques pistes de réflexions, déjà esquissées ici ou là, et je me bornerai à montrer en quoi les statistiques universitaires, une fois dissipés les trompe-l'œil, s'inscrivent en faux et proposent un scénario exactement inverse, en tout cas pour les régions scrutées.

Regardons rapidement les graphiques en déjouant tous les faux-semblants. Il est bien vrai que la conjoncture théologique s'effondre (graphique 19) :

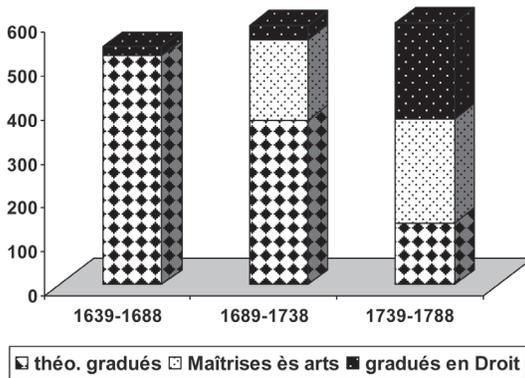
Graphique 19. Le déclin des graduations en théologie



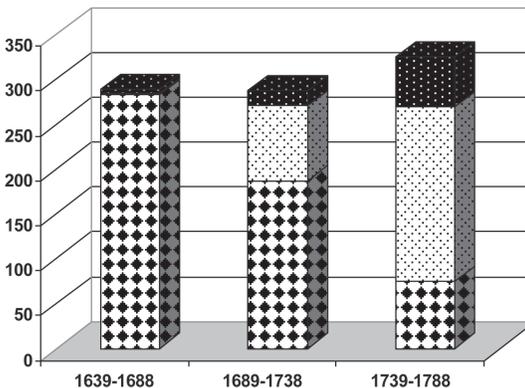
⁴⁴ *Ibid.*, p. 268-269.

On l'observe pour le Rouergue, et pour le Comminges, les deux « zouaves pontificaux » qui sont pourtant de notoires châteaux d'eau ecclésiastiques et particulièrement clérico-étudiants ; de même pour le Quercy, et pour tous les diocèses de France d'ailleurs. Il faut toutefois prendre en compte la modification des stratégies clérico-étudiantes : sautent alors aux yeux les transferts interfacultaires et le détournement des grades de théologie, trop longs et coûteux, vers le droit et la maîtrise ès arts, degrés subalternes et/ou expéditifs grâce au bénéfice d'âge en faculté de droit où, en trois mois, on devient prêtre gradué (bachelier de droit canonique ou *in utroque*), alors qu'il faudrait cinq ans pour devenir bachelier de théologie (graphiques 20 et 21).

Graphique 20. Graduations des prêtres gradués du diocèse de Rodez



Graphique 21. Graduations des prêtres gradués de Comminges

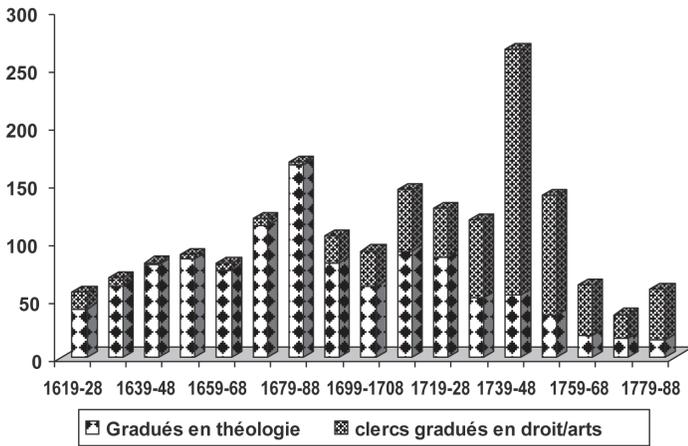


En fait, par périodes de 40 ans, le niveau des prêtres gradués ne s'est nullement effondré ; il est même globalement accru en Rouergue comme en Comminges.

Si l'on scrute la conjoncture du prêtre gradué en Rouergue, cette fois par décennie, on trouve bien en revanche un net déclin dans les quatre dernières décennies (graphique 22). Mais il y a lieu de l'interpréter non pas en termes strictement religieux, doctrinaux, abondant dans le sens d'une prétendue « déchristianisation », mais en considérant d'autres paramètres, socio-économiques plus que théologiques, notamment l'encombrement du marché de l'emploi sacerdotal.

Une analyse du contexte bénéficial du diocèse et de la conjoncture longue des ordinations et graduations rouergates permet alors de deviner la saturation des débouchés ecclésiastiques et la rapide désaffection pour le diplôme qui n'apparaît plus comme la clé d'une meilleure carrière. Prenons derechef pour exemple bien documenté et bien étudié, le Rouergue à la fin du XVIII^e siècle.

Graphique 22. Conjoncture des prêtres gradués rouergats



De la Régence à 1758, le niveau des prêtres gradués se maintient très haut, avec même un pic inouï durant la décennie 1740, qui, d'ailleurs, correspond au *trend* national du recrutement diocésain évalué par Timothy Tackett et dont « le sommet atteint vers 1750 marque un

apogée pour le XVIII^e siècle »⁴⁵. Cela coïncide à peu près avec « la pointe ultime de la conquête catholique », selon Michel Vovelle⁴⁶, et le *culmen* observé par Jean Quéniart qui situe, lui, le triomphe de la Réforme catholique un peu plus tôt dans les années 1720-1730 : « C'est vers cette date, écrit-il, que le tableau de l'Église de France pourrait être le plus triomphal ». Quoi qu'il en soit, le Rouergue est bien au diapason de cet *alléluia* qui est aussi un chant du cygne⁴⁷ : c'est en effet le signal du reflux du prêtre gradué rouergat dont le recrutement se tarit au temps des Lumières.

Dans le cas rouergat, cette débâcle clérico-étudiante est d'autant plus significative qu'elle atteint un diocèse qui était de loin le meilleur client forain, après Auch, de l'université de Toulouse⁴⁸. Comment expliquer un tel abandon ?

Il semble bien qu'il faille recourir, cette fois, à l'explication de l'*Überfüllung*, de l'engorgement du marché de l'emploi ecclésiastique par une surproduction de prêtres et de gradués⁴⁹.

Le Rouergue a toujours été une des « terres les plus fertiles en jeunes prêtres », selon T. Tackett, qui estime son recrutement clérical comme le plus élevé du royaume après la Basse-Normandie, situé à 3,6 pour

45 Timothy Tackett, « L'histoire sociale du clergé diocésain dans la France du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 27, n° 2, 1979, p. 206 et graph. B.

46 Michel Vovelle, *Piété baroque et déchristianisation en Provence au XVIII^e siècle. Les attitudes devant la mort d'après les clauses de testaments*, Paris, Plon, 1973, p. 263-280.

47 Jean Quéniart, *Les Hommes, l'Église et Dieu dans la France du XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1978 ; François Lebrun, compte rendu du livre de J. Quéniart, *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 27, n° 2, 1979, p. 320.

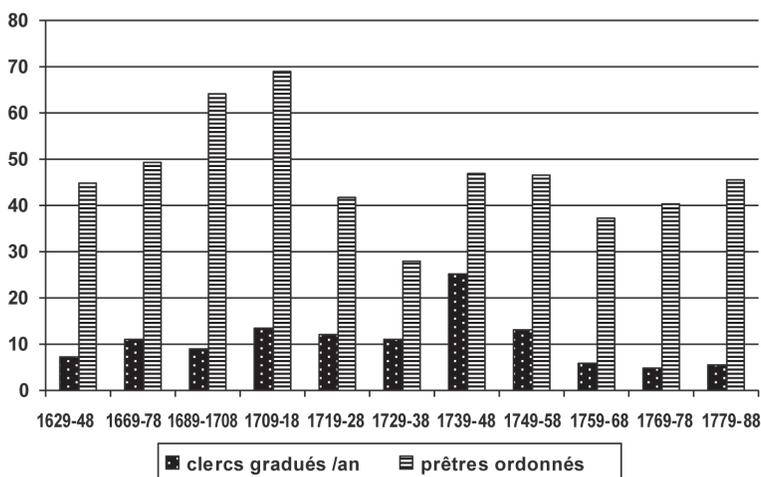
48 P. Ferté, *L'Université de Toulouse*, *op. cit.*, t. I, p. 150, et t. II (annexes) ; et « La population étudiante du Rouergue », art. cit.

49 Timothy Tackett a rencontré ce problème de l'offre inférieure à la demande dans le diocèse de Gap (« Le Clergé de l'archidiocèse d'Embrun à la fin de l'Ancien Régime », *Annales du Midi*, n° 88, 1976, p. 177-197, et *Priest and Parish in Eighteenth Century France. A Social and Political Study of the Curés in a Diocese of Dauphiné, 1750-1791*, Princeton, Princeton University Press, 1977), ainsi que Dominique Julia dans celui de Reims (« Le clergé paroissial dans le diocèse de Reims à la fin du XVIII^e siècle », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 13, 1966, p. 194-216).

1 000 habitants sur 25 ans (1766-1790)⁵⁰. En 1771, le diocèse de Rodez a une des plus fortes densités de séculiers de France (un prêtre pour 216 habitants, un curé ou un vicaire pour 316).

L'encombrement du marché de l'emploi sacerdotal, initié par l'inconséquence de l'évêque Philippe de Luzignan (1693-1716) qui ordonna à tour de bras, préférant quantité à qualité, la jeunesse des curés et donc leur longévité en poste, raréfient les vacances de bénéfices lors des mois réservés aux gradués, lesquels voient pourtant leur nombre gonfler exagérément jusqu'à la décennie 1739-1748 ; sans compter que la pratique de la résignation *in favorem* contracte encore une offre déjà bien chiche en court-circuitant l'expectative des gradués. Même si une telle confrontation peut sembler arbitraire, j'ai calculé la moyenne décennale des prêtres séculiers ordonnés (y compris à l'extérieur du diocèse, par lettres dimissoires) et celle des clercs ou prêtres nouveaux gradués : le phénomène de ciseaux est visible vers la mi-siècle, quand le rapport entre gradués et ordinations sacerdotales arrive à son comble avec 54,1 % (graphique 23).

Graphique 23. Moyennes annuelles comparées des prêtres ordonnés (séculiers) et des clercs gradués natifs du diocèse de Rodez



50 Nicole Lemaître, « Sous le vent des réformes religieuses (xvi^e-xviii^e siècles) », dans Henri Enjalbert (dir.), *Histoire du Rouergue*, Toulouse, Privat, 1979, p. 262 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », art. cit., p. 202, n. 16.

La pyramide des âges des inscrits en faculté de théologie de Toulouse au XVIII^e siècle révèle que 85 % des primo-arrivants ont entre 18 et 23 ans⁵¹. Quel destin attend ces jeunes diplômés ?

Durant cette décennie record de graduations cléricales, environ 70 % des curés ont moins de 60 ans et la moitié des vieux curés payent encore pension à leur prédécesseur qui avait résigné en leur faveur. Pourtant, en 1747, seulement 16 % des curés sont gradués selon Nicole Lemaître⁵² qui évalue que « l'âge moyen d'un vicaire est de 37 ans, c'est-à-dire qu'il attend une situation depuis plus de 10 ans au minimum. Or les curés ne sont pas vieux. [...] L'avenir d'un vicaire est donc relativement bouché au XVIII^e siècle, à moins qu'il ne soit gradué »⁵³. J'ose enchérir en rectificatif, « même s'il est gradué »⁵⁴ !

La saturation de l'offre curiale face à la demande des gradués rend en effet vaines leurs insinuations, notifications, réquisitions et répétitions de grades dont la multiplicité et la fréquence dans les archives prouvent l'insatisfaction, la « frustration ». D'où, pour nombre de surnuméraires en mal de bénéfices, le recours à l'émigration hors du diocèse et la vision classique d'un Rouergue « réservoir [...] d'un nombre prodigieux de prêtres », « pépinière de prêtres »⁵⁵, « anticyclone migratoire »⁵⁶ qui perdurera après la

51 P. Ferté, *L'Université de Toulouse*, op. cit., t. II, p. 316.

52 N. Lemaître, « Sous le vent des réformes religieuses », art. cit., p. 261.

53 *Ibid.*, p. 263.

54 Nicole Lemaître, *Le Rouergue flamboyant. Clergé et paroisses du diocèse de Rodez (1417-1563)*, Paris, Éditions du Cerf, 1988, p. 168. 12 % sous l'évêque de la Tour et 20 % sous son successeur Chalençon ; mais 17 % puis 29 % des nouveaux curés sont des étrangers. On ignore la proportion de gradués parmi les nouveaux curés rouergats.

55 Roger Bêteille, *Rouergue, terre d'exode*, Paris, Hachette, 1978, p. 29. Voir aussi Jacques Bousquet, *En Rouergue à travers le temps*, Rodez, Archives départementales, 1978, p. 123 ; François Furet et Jacques Ozouf, *Lire et écrire*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1977, 2 vol., t. I, p. 212 et 216 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », art. cit., p. 199-200 ; Philippe Loupès, « Le clergé paroissial du diocèse de Bordeaux d'après la grande enquête de 1772 », *Annales du Midi*, vol. 83, n° 101, 1971, p. 21, 24 et carte p. 23.

56 E. Le Roy Ladurie, « Du bon usage du Rouergue », art. cit., p. 23, et *Le Territoire de l'historien*, op. cit., p. 311-332.

Restauration⁵⁷. Pour les autres, restés au « pays », les plus nombreux semble-t-il, grande est leur amertume lorsque, après les avoir laissés *vicarier* durant des années dans un hameau reculé, l'évêché n'a à leur proposer qu'une paroisse guère plus gratifiante. J'ai donné quantité d'exemples de carrières avortées malgré de beaux diplômes inopérants⁵⁸. Le sentiment que leur investissement universitaire n'a pas été payé de retour, malgré les illusions méritocratiques du concordat de Bologne, peut se lire au détour d'archives diocésaines ou notariales, comme dans le profil de leurs inscriptions universitaires à la moitié du siècle... Je ne crois pas que ce soit par un pur hasard que, au XVIII^e siècle, le grand spécialiste de l'expectative des gradués – et de ses dysfonctionnements, est précisément un Rouergat, le canoniste Jean-Jacques Piales, janséniste⁵⁹ natif de Mur-de-Barrez, qui a consacré à ce système enrayé un gros et savant traité⁶⁰ en six volumes (1757) : ses trois frères et lui-même, fils de marchands, connaissaient d'ailleurs fort bien le système universitaire pour avoir étudié qui à Cahors, qui à Toulouse ou à Paris, en droit et en théologie⁶¹.

Si la correspondance de certains curés gradués trahit la désillusion dans une digne abnégation, d'autres harcèlent l'évêché de réquisitions de grades.

Parmi ce bas clergé surdiplômé, élite laissée pour compte, couve en effet une déception très profonde qui peut aller jusqu'à la revendication richériste et/ou l'adhésion spontanée aux idées de 1789 (en tout cas

57 Jean-Marie Périé, « Les vocations sacerdotales et religieuses dans le diocèse de Rodez, 1850-1914 », *Revue du Rouergue*, 128, décembre 1978, p. 223-233 et 325-327 ; voir aussi la carte de Fernand Boulard dans Gabriel Le Bras, *Études de sociologie religieuse*, Paris, PUF, 1955-1956, 2 vol., t. I, p. 325.

58 Voir plusieurs de mes travaux : *L'Université de Toulouse*, *op. cit.* ; « La population étudiante du Rouergue », art. cit. ; *Répertoire des étudiants*, t. III ; « du Rouergue surdiplômé », art. cit.

59 Henri Affre, *Lettres à mes neveux sur l'histoire de l'arrondissement d'Espalion*, Villefranche, Vve Cestan, 1858 ; rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1981, 2 t. en 1 vol., t. II, p. 134.

60 Jean-Jacques Piales, *Traité de l'expectative des gradués, des droits et privilèges des Universités et des avantages que l'Église et l'État en retirent*, Paris, Dessaint et Saillant, 1757, 6 vol.

61 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. III, nos 1910-1913.

avant l'anathème pontifical). Edmond Préclin, Nicole Lemaître⁶², Timothy Tackett situent d'ailleurs le diocèse de Rodez parmi ceux dont le bas clergé diocésain est « remuant », animé de maints griefs⁶³ ; ils ont campé l'ambiance d'insoumission de l'élite presbytérale du Rouergue. Lors des élections des députés du clergé aux États généraux, secouant le joug de « l'Empire épiscopal », un « Mémoire ou vœu du second ordre du clergé » publié à Rodez⁶⁴, conteste au haut clergé le monopole de l'éligibilité, critique l'organisation financière de l'Église et tout le système inégalitaire, au diapason des vœux du Tiers. D'autres prêtres, encore moins dociles, aguerris à l'insoumission par leurs options doctrinales tacites ou proclamées (néo-jansénisme, richérisme) et cautionnées par les doctrinaires du collège de Villefranche⁶⁵, si influents dans l'ouest du diocèse comme je l'ai démontré par des statistiques estudiantines⁶⁶, embrassèrent plus ardemment encore les idées nouvelles : même si une étude du lien entre la formation du personnel ecclésiastique, universitaire ou non, et leurs sentiments prérévolutionnaires doit être systématisée et affinée⁶⁷, on trouve maints exemples de prêtres désillusionnés par

62 *Mémoire ou Vœu du second ordre du clergé*, Rodez, A. Devic, 1789, 72 p. ; B.M. Rodez, A 1530. Voir Nicole Lemaître, « Pour l'indépendance des curés au XVIII^e siècle. Le curé de la cathédrale contre son évêque », dans *Rodez, 1277-1977*, Rodez, Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, 1977, p. 136 ; H. E. F. de Barrau, *L'Époque révolutionnaire en Rouergue. Étude historique (1789-1801)*, Rodez, Carrère, 1910, p. 14 sq. Voir aussi Edmond Préclin, *Les Jansénistes du XVIII^e siècle et la Constitution civile du Clergé*, Paris, J. Gamber, 1928.

63 En 1766, une action collective de curés richéristes n'hésite pas à réclamer la réforme du bureau diocésain et l'élection de leurs représentants. E. Préclin, *Les Jansénistes...*, *op. cit.*, p. 295 ; T. Tackett, « L'histoire sociale du clergé », *art. cit.*, p. 435.

64 *Mémoire ou Vœu du second ordre du clergé*, *op. cit.* Voir N. Lemaître, « Pour l'indépendance des curés », *art. cit.*, p. 136 ; H. de Barrau, *L'Époque révolutionnaire en Rouergue*, *op. cit.*, p. 14 sq. Voir aussi E. Préclin, *Les Jansénistes*, *op. cit.*

65 Voir la bibliographie donnée par Camille Couderc, *Bibliographie historique du Rouergue*, Rodez, P. Carrère, 1931-1934, 4 vol., t. II, p. 395-404, *art. « Rodez, jansénisme »*. P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.*, p. 17 sq.

66 P. Ferté, « Du Rouergue surdiplômé », *art. cit.* ; et *Répertoire des étudiants*, *op. cit.*, t. III, p. 68-72 et *passim*.

67 Sans que la problématique se laisse fausser par l'abondant martyrologe. Bien des curés et vicaires gradués, visiblement « frustrés » dans leur carrière et *a priori* favorables aux idées de 1789, se rétracteront dès lors que leur chef spirituel a

leur prétendu « privilège des gradués », qui ont tout d'abord applaudi à l'abolition desdits privilèges et du système inégalitaire de l'Église dont ils n'avaient pu bénéficier : contrairement à la majorité presbytérale domestiquée par l'absolutisme épiscopal, bon nombre adhèrent, au moins dans un premier temps, à la Constitution civile du clergé (29 % d'assermentés).

Afin de donner plus de vie et de « chair fraîche » à ces théories et cette sèche batterie de graphiques, je me permets de donner pour finir un seul exemple choisi parmi tant d'autres et tellement parlant : voici le profil, affiné par la prosopographie⁶⁸, de Pierre Barlhac (dit aussi Verlhac et Varlhac), natif de Rodez.

Comme des cohortes de compatriotes entrés dans les ordres, le jeune clerc voit grand et vise haut. Il suit un *quinquennium* à l'université de Montpellier de 1756 à 1761, à une époque où cela devient rare et donc devrait le mettre en lumière à l'évêché. Malgré trois ans d'études en théologie qui lui donnent le droit de passer le baccalauréat, il se contente, et c'est symptomatique, de la maîtrise ès arts (26 juin 1761), ornée d'une lettre de nomination et présentation aux archevêques de Paris, Narbonne, Albi, aux évêques de Rodez, Montpellier, Uzès et aux abbés de Conques et de Bonnetcombe. Ratissant très large dans ses vœux, il peut à bon droit espérer quelques dignités ou bénéfices ecclésiastiques en rapport avec sa solide formation universitaire. Je le retrouve pourtant treize ans après...vicaire à Galgan (1774), puis à Bouillac (1778), multipliant les notifications de grades au mois de mars de chaque année de 1774 jusqu'en 1780. Le 1^{er} mai 1780 enfin, soit 20 ans après la fin de ses études, l'évêque de Rodez le nomme à la cure de Cuzoul et de son annexe Causseviel dans le Rouergue montalbanais⁶⁹ : une fois de

condamné la Révolution : des réfractaires pouvaient donc être aussi des déçus du système et s'avérer doublement victimes, et de l'Ancien Régime finissant et de la Révolution. Voir plus loin.

68 P. Ferté, « La population étudiante en Rouergue », art. cit., p. 534 ; P. Ferté, *L'Université de Toulouse, op. cit.*, t. I.

69 Aujourd'hui département du Tarn-et-Garonne, jadis diocèse de Rodez, district de Najac.

plus, le prêtre gradué est désillusionné⁷⁰. Il est à la portion congrue ; un prieur partage la dîme avec l'évêque ; non identifié, il n'est même pas sûr du tout que ce prieur soit un gradué (84 % des curés en place ne le sont pas !). Le casuel fera-t-il bouillir la marmite ? D'après l'enquête de 1771, cette paroisse n'a que 420 habitants dont 120 au chef-lieu, le reste étant dispersé en 14 hameaux⁷¹. Selon le *Journal* de Henry de Richeprey, de passage en janvier 1781, « leur nourriture consiste en quelques châtaignes et le plus mauvais pain du pays. Ils sont en un mot le symbole de l'indigence »⁷². En outre, « l'église dudit Causseviel était entièrement délabrée et interdite depuis plus de 40 ans »⁷³. Dès mars suivant son installation, le prêtre gradué désenchanté réitère ses notifications de grades trimestrielles afin d'être muté ; en vain jusqu'en 1789⁷⁴. Faut-il s'étonner lorsqu'on lit dans la notice du Cuzoul publiée par le chanoine Touzery : « Varlhac, curé en 1788, jureur »⁷⁵, et plus loin « Pierre Verlhac, curé du Cuzoul en 1788, prêta serment » ? Certes, Verlhac prêta le serment avec restriction de tout ce qui dépend de l'autorité spirituelle : s'il démissionna pour un motif théologique, il s'avoua donc tout d'abord en accord avec les idées sociales de 1789 et, reclus à Rodez fin 1793 et menacé d'une déportation à la Guyane, il proclama « son obéissance aux lois de la république ».

Bien sûr, on trouverait maints contre-exemples de déçus du système bénéficial qui persistèrent jusqu'au martyre⁷⁶.

70 Pierre-Aloïs Verlaquet et J.-L. Rigal, *Martyrologe. Notices sur les prêtres du Rouergue morts en déportation ou en réclusion pendant la période révolutionnaire*, Rodez, Éditions de la *Revue historique du Rouergue*, 1962, 2 vol., t. I, p. 17-27.

71 *Les Bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789, état dressé par l'abbé de Grimaldi, publié et annoté par M. le chanoine J. Touzery*, Rodez, Imprimerie catholique, 1906, p. 444.

72 *Journal de voyage en Haute-Guyenne de J.-F. Henry de Richeprey*, éd. H. Guilhamon, Rodez, Archives historiques du Rouergue, 1952, t. I, *Rouergue*, p. 446, n. 1.

73 A.D. Aveyron, G 294, p. 119-120.

74 A.D. Aveyron, G, *Insinuations*, vol. 39, f° 495.

75 *Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 444.

76 Les contre-exemples sont en effet également nombreux. Ainsi, Antoine Bez, du Nayrac, malgré un « bac » de droit canon (par bénéfice d'âge) reçu en 1777 (20 ans après son ordination à la prêtrise) est encore, 13 ans plus tard, vicaire de Castailiac (annexe de Golinac) qui ne compte que 11 maisons. Insermenté pourtant, il est

La problématique des clercs intellectuels frustrés ne doit toutefois pas être faussée par l'abondant martyrologe qui ne prouve rien quant à leur authentique désillusion socio-économique : quantité de futurs réfractaires n'en adhèrent pas moins auparavant, secrètement ou ouvertement, aux idées nouvelles, du moins tant qu'elles n'avaient pas été excommuniées ; d'autres gradués jurèrent tout d'abord, quitte à émettre une restriction, comme ce Jean-François Bêteille, curé de Gages, qui « comme nombre de ses confrères, embrassa avec ardeur les « idées de 1789 ». Il se fit même recevoir membre de la Société populaire de Rodez, à ses débuts, le 19 mai 1790 et dont faisaient déjà partie l'abbé Bosc et le trop fameux capucin Chabot. Mais il en fut exclu bientôt après pour cause de serment avec restriction. D'autres prêtres enfin, encore moins dociles, embrassèrent décidément l'ordre nouveau. Ainsi, l'évêque constitutionnel Debertier, « parti du gallicanisme teinté de richérisme [pour] évoluer vers le jansénisme intégral »⁷⁷, avait d'ailleurs choisi pour vicaire général assermenté un prêtre gradué au parcours significatif : François Brassat, natif de Bessuéjols, qui étudia 5 ans à Cahors la théologie et le droit canon jusqu'au baccalauréat, avait certes été nommé prieur curé de Calmont-d'Olt en 1771, soit 22 ans après son « bac », mais il dut cette collation moins à sa qualité de gradué qu'à la mort de son oncle et parrain, titulaire du prieuré qu'on se transmettait par résignation depuis 1702⁷⁸. Cet oncle n'était d'ailleurs pas gradué, preuve que le diplôme du neveu avait été inopérant dans la circonstance et qu'il n'avait pas joui d'un « privilège des gradués », mais du moins glorieux privilège népotiste de la résignation *in favorem* qui court-circuitait l'expectative des gradués : Brassat avait eu beau étudier, il avait *hérité* au lieu de *mériter*. Les options « schismatiques » de Brassat découlaient-elles de son amertume ?

déporté à Toulouse le 5 mai 1794 (*Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 494). Alexis Albouy, de Clairvaux, malgré un baccalauréat de droit canon conquis à Toulouse en 1750, se retrouve à la Révolution curé de Saint-Laurent-de-Salles, une paroisse de 56 habitants en tout et pour tout. Insermenté, reclus, déporté à Figeac, il meurt « victime de la persécution » (p. 737).

77 E. Préclin, *Les Jansénistes...*, *op. cit.*, p. 508.

78 *Les Bénéfices du diocèse de Rodez...*, *op. cit.*, p. 356.

C'est, quoi qu'il en fût, massivement le cas en Comminges, autre « château d'eau clérical et clérico-étudiant ». Une courte synthèse issue d'un travail spécifique peut, pour finir, corroborer la réflexion⁷⁹.

Le séminaire de Saint-Gaudens a ordonné un total de 717 prêtres commingeois (Français, c'est-à-dire sans les Aranais) de 1712 à 1761, au rythme annuel de 14,3 ; durant la période 1709 à 1768, j'ai dénombré environ 520 clercs ou prêtres en faculté, soit une moyenne annuelle de 8,6, dont 7,5 seront des prêtres gradués⁸⁰. Ceci reviendrait à dire que 6 nouveaux prêtres commingeois sur 10 passeront à l'université et que plus de la moitié (52,4 %) en sortiront avec un grade, ne fût-ce qu'une maîtrise ès arts⁸¹. On le voit, ce clergé pléthorique ne semble avoir d'autre viatique pour la course de plus en plus aléatoire aux bénéfices que de parier sur une qualification universitaire.

Ceci illustre parfaitement cette spécificité ecclésiastique commingeoise : cette « montagne de prêtres » reste, comme le Rouergue, un réservoir des « hautes eaux religieuses » et, tel un château d'eau, continue d'alimenter les facultés et les diocèses alentour où les sources vives se sont déjà tariées⁸². Ces torrents qui se déversent dans tout le Midi ne sont pas jaillis de la seule ardeur catholique ; des facteurs socio-économiques alimentent ces courants pérennes : modestie sociale, pénurie de débouchés aggravée par l'essor démographique, hantise d'insertion, voire d'ascension sociale, que reflètent d'ailleurs leur mécontentement richériste préévolutionnaire et leurs préférence de degrés subalternes, voire expéditifs.

79 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. IV ; du même auteur, « Les étudiants de Comminges aux xvii^e et xviii^e siècles. Approche statistique », dans *Les Hommes et leur patrimoine en Comminges*, Saint-Gaudens, Fédération historique de Midi-Pyrénées/Société d'études de Comminges, 2000, p. 105-119. Le premier ouvrage révisé les chiffres alors incomplets publiés dans le second, mais en confirme les conclusions.

80 Chiffres calculés par Serge Brunet à partir du *Catalogue* des ecclésiastiques entrés et sortis du séminaire de Saint-Gaudens de novembre 1712 à 1761, conservé dans les archives privées du château de Valmirande à Montréjeau. Du total de 907 Commingeois, j'ai cru bon d'ôter les 20,9 % d'Aranais issus d'un contexte fort particulier. Serge Brunet, *Les Prêtres des montagnes. Val d'Aran et diocèse de Comminges (vers 1550-vers 1750)*, thèse de l'EHESS, 1996, t. I, p. 50-52.

81 P. Ferté, *Répertoire des étudiants*, op. cit., t. IV, p. 58-59.

82 *Ibid.*, p. 59 sq. et *passim*.

Le constat d'inutilité de leur investissement universitaire, déjà trahi par leur révision au rabais des stratégies étudiantes, l'insatisfaction de leurs réquisitions de grades auprès d'un épiscopat qui a un quasi-monopole des collations de cures, en majorité à la portion congrue de surcroît⁸³, semblent aussi se manifester par leur attitude durant la période révolutionnaire : l'abbé Pomian compte 95 curés jureurs pour 65 réfractaires et 120 constitutionnels pour 84 fidèles parmi les vicaires. Je n'ai pu encore vérifier dans quel camp se placent majoritairement les gradués, mais le sort bien médiocre de tous ces prêtres qui ont fait, en pure perte, des études supérieures, n'a pu qu'alimenter les rancœurs de ce bas clergé, obscur mais pas sans grades ! Déçus le plus souvent dans leur « expectative des gradués » qui n'était devenue qu'un leurre sans privilège, aigris contre le système inégalitaire de l'Ancien Régime, où relations valait mieux que graduations, souvent insurgés contre les fastes épiscopaux, effrayés par les grèves de la dîme dans les années 1770⁸⁴, les prêtres de Comminges n'ont pas choisi leur évêque pour les représenter aux États généraux : c'est pour le moins le signe d'une tacite réprobation de leur chef et premier collateur. À l'image de bien

83 En 1768, du fait de la réévaluation des portions congrues par la monarchie et des difficultés fréquentes de prélèvement de la dîme, nombre de curés ont opté pour la congrue, surtout dans la montagne et le piémont. Des grèves de la dîme toucheront d'ailleurs jusqu'à 117 communautés du Haut-Comminges en 1778. Cf. S. Brunet, *Les Prêtres des montagnes*, op. cit., p. 975 ; Didier Desvillettes, *Structures et contestations de la dîme dans le diocèse de Comminges (1778-1790)*, mémoire de maîtrise, Université de Toulouse-Le Mirail, 1992 ; Jean Castex, *Enquête sur la vie religieuse et intellectuelle dans les Pyrénées centrales au siècle des Lumières*, thèse de doctorat, Université de Nice, 1979.

84 En 1737, une brochure anonyme publiée par le petit clergé avait déjà révélé au grand jour le mécontentement de tous « *les curés congruistes du Comminges* » (dont beaucoup fréquentèrent l'université), qui ne fit que s'aggraver, proportionnellement à la ruée clérico-étudiante. Voir Ph. de Latour, « Un mouvement prérévolutionnaire : les refus de dîmes en Comminges et Gascogne », *Annales du Midi*, vol. 101, janvier-juin 1989, p. 7-25 ; Jean Rives, *Dîme et société dans l'archevêché d'Auch au XVIII^e siècle*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1976 ; Georges Frêche, *Toulouse et la région Midi-Pyrénées au siècle des Lumières, vers 1670-1789*, Paris, Cujas, 1974 ; D. Desvillettes, *Structures et contestations de la dîme...*, op. cit. ; Guy Astoul, « La contestation des dîmes en Comminges au XVIII^e siècle », dans *Les Hommes et leur patrimoine en Comminges*, op. cit., p. 253-270.

des prêtres du Rouergue, mais aussi du Quercy, de Bigorre et d'ailleurs, le Comminges subit plus massivement encore le même phénomène : à force d'être déçus dans leur expectative de gradués, les deux tiers d'un bas clergé famélique mais surdiplômé, « puisèrent comme on disait alors dans leur marmite » la raison de jurer⁸⁵.

Là peuvent donc être débusqués, à mon sens, les véritables intellectuels frustrés par un système méritocratique en panne.

85 Armand Sarramon (éd.), *Les Paroisses du diocèse de Comminges en 1786*, Paris, Bibliothèque nationale de France, 1968, p. 27. Voir aussi F. Pasquier et F. Galabert (éd.), *Cahiers paroissiaux des sénéchaussées de Toulouse et de Comminges en 1789*, Toulouse, Privat, 1928. Dans le seul district de Saint-Gaudens, il est vrai plus « déchristianisé » que la Montagne, 61 % des prêtres sont assermentés, tant vicaires que curés : Jean-Claude Meyer, *La Vie religieuse en Haute-Garonne sous la Révolution (1789-1801)*, Toulouse, Association des publications de l'université de Toulouse-Le Mirail, 1982, p. 85-87. Voir également M. Dufaur, *L'Élection de Comminges à la fin de l'Ancien Régime*, Aspet, L'Adret, 1987-1988, 2 vol. ; Jean Contrasty, *Histoire des évêques de Comminges*, Toulouse, Sistac, 1940, réimpr. Toulouse, Sirius international, 1986 ; Jean-François Soulet, *La Vie quotidienne dans les Pyrénées sous l'Ancien Régime du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1974.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	
Lucien Bély.....	7

PREMIÈRE PARTIE

L'UNIVERSITÉ FRANÇAISE : NOUVELLES APPROCHES

L'historiographie des universités françaises à l'époque moderne		347
Dominique Julia.....	13	
La réforme du cardinal d'Estouteville (1452) : l'université de Paris entre Moyen Âge et modernité		
Jacques Verger.....	55	
Une Sorbonne régicide ?		
Thierry Amalou.....	77	
Certificat, filtre ou titre ? La fonction sociale des degrés universitaires (xvi ^e -xviii ^e siècle)		
Boris Noguès.....	117	
Les « intellectuels frustrés » et la Révolution française : une théorie révisée par les statistiques universitaires		
Patrick Ferté.....	153	

SECONDE PARTIE

REGARDS SUR LES UNIVERSITÉS EUROPÉENNES

Excellence, amitié ou patronage ? Les nominations de professeurs aux universités néerlandaises entre 1575 et 1814		
Willem Frijhoff.....	193	
Universités, science, censure en Italie(xvi ^e -xviii ^e siècle)		
Francesco Beretta.....	237	
Les universités du Saint-Empire à l'époque moderne : problématiques, concepts, tendances historiographiques		
Jean-Luc Le Cam.....	265	

